



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 6 août 2026

SÉCHERESSE : PASSAGES EN ALERTE RENFORCÉE ET EN CRISE

Évolutions :

- **Le bassin versant de la « Lauter, Sauer, Moder, Zorn » passe en « ALERTE RENFORCÉE».**
- **La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre / Plateau » passe en « CRISE ».**
- **La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre / Illwald » passe en « ALERTE RENFORCÉE».**

Pour mémoire :

- **Le bassin versant de la « Sarre » reste en « ALERTE ».**
- **Le bassin versant « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » reste en « ALERTE RENFORCÉE ».**
- **Le Rhin reste en « ALERTE RENFORCÉE».**
- **La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord » reste en « CRISE ».**
- **La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre / Illwald » reste en « ALERTE ».**
- **La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud-Est / Blind » reste en « CRISE ».**

Les précipitations observées du 31 juillet au 2 août ont été peu abondantes et n'ont pas permis d'améliorer la situation hydrologique. Aucune précipitation significative n'est attendue dans la semaine. Par ailleurs, les températures devraient à nouveau être très élevées. La dégradation de l'hydrologie des cours d'eau et de la nappe d'Alsace va donc se poursuivre.

En conséquence, le bassin versant de la « Lauter, Sauer, Moder, Zorn » passe en « ALERTE RENFORCÉE ». La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre / Plateau » passe en « CRISE », La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre / Illwald » passe en « ALERTE RENFORCÉE ».

D'autre part, le bassin versant « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » reste en « ALERTE RENFORCÉE », le bassin versant de la Sarre reste en « ALERTE ». Le Rhin reste en « ALERTE RENFORCÉE ». La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord » et la nappe « Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud-Est Blind » restent en « CRISE ».

Le niveau actuel maximum d'alerte sur le département est « CRISE ».

L'**arrêté préfectoral du 5 août 2026** portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau est disponible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Gestion-de-la-secheresse/Arretes-secheresse-en-vigueur2/Secheresse-arrete-portant-limitation-provisoire-de-certains-usages-de-l-eau-dans-le-Bas-Rhin>

Chaque usager est invité à prendre connaissance de cet arrêté préfectoral et à s'informer des mesures de restriction d'eau sur sa commune en consultant le site internet VigiEau <https://vigieau.gouv.fr/>

Les états de « **crise** », « **d'alerte renforcée** » et « **d'alerte** » donnent lieu à des mesures de restriction d'usage de l'eau. Les restrictions sont précisées pour chaque usager à **l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral**.

Faire preuve de sobriété dans sa consommation quotidienne d'eau, est un **acte civique** afin de préserver, pour chacun, le bien commun précieux qu'est la ressource en eau, élément nécessaire pour les activités humaines, mais aussi pour les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)
 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)
 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)

SÉCHERESSE

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉCONOMISER L'EAU

USAGE DOMESTIQUE



Éviter de laisser
couler l'eau



Utiliser les appareils
de **lavage à plein**



Limitier les arrosages
des jardins



Installer des équipements
économes en eau



INDUSTRIE

- **Recycler** certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des **circuits fermés**



COLLECTIVITÉS

- **Réduire les fuites** dans les réseaux de distribution d'eau potable
- **Optimiser l'arrosage** des espaces verts et du nettoyage des voiries
- **Connaître les volumes d'eau** consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- **Distribuer des kits** hydro-économes dans les foyers



AGRICULTURE

- Mettre en place des **tours d'eau pour l'irrigation**
- Utiliser un matériel d'**irrigation hydro-économe**
- **Réduire l'irrigation** selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements